

2004

Service émetteur :
Département Veille et sécurité sanitaire

Affaire suivie par : Agnès PRIEUR COURTIN
Courriel : agnes.courtin@ars.sante.fr

Téléphone: 01 69 36 72 26

Télécopie : 01 69 36 71 99

N/Réf : 15-EXT-0238

Monsieur le directeur départemental des territoires
Service territoire et prospective
Bureau planification territoriale Nord
Boulevard de France
91012 EVRY Cedex

À l'attention de M. Jérôme PONTONNIER

Evry, le 06 NOV. 2015

Objet : révision du PLU de la commune de Savigny-sur-Orge

Monsieur le Directeur,

Par courrier du 13 octobre 2015, vous avez sollicité mon avis sur la demande mentionnée en objet. Les éléments du dossier m'ont été transmis par la mairie le 27 octobre 2015.

Pour rappel mes services ont contribué à l'avis de l'autorité environnementale portant sur le cas par cas du PLU de Savigny-sur-Orge. La décision de dispense d'évaluation environnementale a été rendue le 6 août 2014.

L'analyse des documents transmis appelle de ma part les remarques suivantes.

L'état initial mentionne les principales problématiques sanitaires impactant le territoire communal de Savigny-sur-Orge: nuisances sonores, eau potable, qualité de l'air (la commune est en zone sensible pour la qualité de l'air en Ile-de-France), sites et sols pollués. D'autres problématiques sanitaires ne sont pas abordées: rayonnements non ionisants, et la présence éventuelle d'espèces végétales allergisantes (en lien avec le programme de végétalisation du PLU).

L'analyse aurait méritée d'être approfondie notamment par des données quantitatives et descriptives (cartographie des sites Basol et Basias, ICPE, impact sur la santé des polluants...) afin d'évaluer l'impact sanitaire des projets d'urbanisme. Il aurait été par exemple judicieux de déterminer les zones du territoire communal où la population est exposée à plusieurs sources de nuisances.

On peut noter par ailleurs que le nombre de logements envisagés dans le cadre des OAP peut être estimé entre 328 et 565, ce qui augmente d'autant la population exposée.

Le projet de PLU de Savigny-sur-Orge prévoit des pistes d'amélioration pour la préservation de l'environnement (qualité de l'air) principalement par le développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture.

Toutefois, le PLU ne démontre pas clairement et concrètement l'impact du développement des transports en commun et modes doux sur l'amélioration de la qualité de l'air (considérant que la pollution atmosphérique provient principalement du trafic routier) et la santé des habitants. En effet, le projet de tram-train ne prévoit pas de desservir les communes d'Athis-Mons, Orly et Rungis alors que la majorité des actifs vont ou proviennent de ces communes.

Par ailleurs, considérant les projets de constructions envisagées notamment dans des zones impactées par le bruit, il aurait été utile de préconiser des éléments architecturaux ou d'aménagement

bénéfiques pour la santé (ex : chambres et autres pièces de vie non exposées aux nuisances sonores).

Le projet de PLU de Savigny-sur-Orge ne met pas assez en valeur l'impact des projets d'urbanisme sur la santé des habitants. Il aurait été également opportun de proposer des indicateurs de suivi pour les objectifs retenus du PLU.

Considérant les remarques mentionnées ci-dessus, et sous réserve de leur prise en compte, j'émet un avis favorable au PLU.

Restant à votre entière disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer, monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

P/Le Délégué territorial de l'Essonne
L'Ingénieur du génie sanitaire



Judicaël LAPORTE

Copie : mairie de Saigny